



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20241001-DEL_24_09_25_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

acte affiché du 01/10/2024 au 01/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-neuf septembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 22

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 12

M. Damien Metzlé à Mme Elodie Simoes, M. Pierre Testu à M. Bruno Drevon, Mme Dominique Busigny à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand à M. Michel Bucheton, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand à Mme Johanne Ledanseur, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort à Mme Chrystelle Coffin, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie à M. Omar N'Dior, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau.

Absent non représenté : 1

M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur

Délibération n° DEL-24-09-25-19

Objet : Le Mail Cœur de Ville - Requalification du quartier du Mail – Prestations de géomètre expert et d'investigations de réseaux complémentaires - Lancement d'un appel d'offres à procédure formalisée.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-24-09-25-19

Objet : Le Mail Cœur de Ville - Requalification du quartier du Mail – Prestations de géomètre expert et d'investigations de réseaux complémentaires - Lancement d'un appel d'offres à procédure formalisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L. 2124-2, L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14,

VU sa délibération n° 2022-11-23/28 du 23 novembre 2022 autorisant le lancement d'une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la Commune dans la faisabilité et le montage opérationnel du projet urbain du quartier du Mail,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 16 septembre 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 16 septembre 2024,

VU l'avis favorable, à la majorité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 16 septembre 2024,

CONSIDÉRANT que des études pré-opérationnelles préalables sont initiées pour la future opération de requalification du Quartier du Mail. L'un des objectifs de cette opération est la création d'un pôle urbain, avec la refonte du cœur de ville. Les principaux objectifs du scénario sont notamment :

- l'aménagement des espaces publics avec l'intégration des trames bleue et verte,
- l'aménagement des pieds de tours existantes avec des commerces et équipements,
- la création de nouvelles constructions comprenant des équipements publics structurants,
- le renouvellement d'une partie de l'habitat existant,

CONSIDÉRANT que pour que la Commune bénéficie d'un appui et de conseils, le marché n° 2023-17 relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une opération d'aménagement urbain du Quartier du Mail notifié le 3 octobre 2023 à la société SAS AXP URBICUS, mandataire solidaire du groupement conjoint, qui est composé par les sociétés SAS AXP URBICUS, URBICUS ARCHITECTURE, EGIS CONSEIL, CONFLUENCES, LESTOUX ET ASSOCIES, TRAITCLAIR,

CONSIDÉRANT que la mission d'AMO a pour but d'apporter conseil et appui au maître d'ouvrage,

CONSIDÉRANT que ce marché a été conclu pour une durée souhaitée de seize mois et une durée maximum de vingt-quatre mois, pour la tranche ferme. Il se terminera à l'issue de la tranche ferme ou de la tranche optionnelle, ou à l'issue d'une des phases techniques,

Délibération n° DEL-24-09-25-19

Objet : Le Mail Cœur de Ville - Requalification du quartier du Mail – Prestations de géomètre expert et d'investigations de réseaux complémentaires - Lancement d'un appel d'offres à procédure formalisée.

CONSIDÉRANT que pour évaluer précisément les besoins du projet, il apparaît nécessaire de disposer des données topographiques et de réseaux à jour sur le quartier du Mail, et que ceci requiert le lancement d'une mission pour la réalisation des prestations de géomètre et d'investigations sur les réseaux complémentaires. En complément des relevés indispensables aux études, des prestations d'expertise géomètre seront nécessaires tout au long de l'évolution des différentes phases de l'opération,

CONSIDÉRANT que cette mission comprend des prestations de géomètre expert, telles que la réalisation de polygones, de plans topographiques 2D et de plans de nivellement, la mise à jour de plans existants, et l'établissement de plans de servitudes,

CONSIDÉRANT que des interventions seront à prévoir pour les acquisitions foncières, la mise à disposition de terrains, la réalisation de dossier et plans dans le cadre des procédures d'urbanisme réglementaires, ainsi que l'élaboration de plans dans le cadre des relevés d'architecture ; elle inclura également des interventions liées aux futurs travaux avec notamment la vérification de l'implantation par des tiers,

CONSIDÉRANT que la mission inclura également la détection de réseaux dans le cadre d'investigations complémentaires avant la réalisation des travaux. L'objectif est de localiser et de géo-référencer avec précision les ouvrages existants. Des investigations, qu'elles soient non-intrusives ou intrusives, permettront d'obtenir une localisation en classe A des réseaux enterrés, qu'ils soient sensibles ou non,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L. 2124-2 du Code de la Commande Publique, la Commune souhaite lancer une procédure d'appel d'offres dans le cadre de la passation d'un accord-cadre permettant de choisir, après mise en concurrence, un prestataire pour réaliser l'ensemble des prestations précitées,

CONSIDÉRANT que ledit accord-cadre prendra effet à compter du 8 janvier 2025 ou à compter de sa notification si celle-ci est postérieure à cette date et qu'il sera conclu pour une période d'un (1) an, renouvelable tacitement trois (3) fois pour la même durée, soit une durée maximale de quatre (4) ans,

CONSIDÉRANT que l'accord-cadre sera conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 170 000€ HT, et donnera lieu à l'émission de bons de commande et ne sera pas alloti, l'objet du marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes,

ENTENDU l'exposé de M. Pascal Thévenot, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 31 voix - Abstentions : 3 voix, Amroze Adjuward pouvoir donné à M. François Daviau, François Daviau, Franck Parissier).

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché de prestations de géomètre-expert et d'investigations de réseaux complémentaires dans le cadre de l'opération de requalification du quartier du Mail.

Délibération n° DEL-24-09-25-19

Objet : Le Mail Cœur de Ville - Requalification du quartier du Mail – Prestations de géomètre expert et d'investigations de réseaux complémentaires - Lancement d'un appel d'offres à procédure formalisée.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant et tout document y afférent, après attribution dudit marché par la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

AUTORISE le Maire, ou son représentant à relancer la consultation, en procédure formalisée d'appel d'offres ou à procéder à une négociation sans publicité ni mise en concurrence, si l'accord-cadre est déclaré infructueux par la Commission d'appel d'offres.

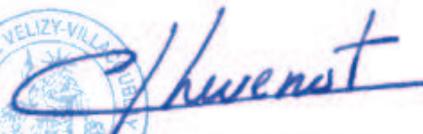
Fait et délibéré en séance le 25 septembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.




Johanne Ledanseur
9^{ème} Adjointe au Maire
Secrétaire de séance




Pascal Thévenot
Maire